

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

WC clean and fresh - Sani clean

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code du produit 11715.0003

Synonymes Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/de la préparation Produit de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise Steinfels Swiss
Division der Coop Genossenschaft
St. Gallerstrasse 180
Postfach 53
CH-8411 Winterthur
Tel : 052 234 44 00
Fax : 052 234 44 01
info@steinfels-swiss.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Center)

Date d'émission 13.03.2015

Version 1 (GHS)

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS/CLP) Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319
Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE Xi; R36/38

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention

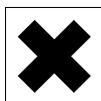
Mentions de danger H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence P301+P312: EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Conseil supplémentaire Aucun(e).

Identificateur de produit selon SGH Aucun(e).

Étiquetage conformément à la Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE



Xi - Irritant.

Phrase(s) de risque R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

Phrase(s) de sécurité S24: Éviter le contact avec la peau.
S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette Aucun(e).

2.3. Autres dangers Pas d'information disponible.

3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Formulation.

Composants		Classification CLP	Classification DSD/DPD	Identificateur de produit
Sodium carbonate	15% - 30%	Eye Irrit. 2 H319	Xi; R-36	No.-CAS: 497-19-8 No.-CE: 207-838-8 No.-Index: 011-005-00-2
Natriumbenzolsulfonat	15% - 30%	Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, Acute Tox. 4 H302	Xi; R-36/38	No.-CAS: 68411-30-3
Citric Acid	2.5% - 5%	Eye Irrit. 2 H319	Xi; R-36	No.-CAS: 5949-29-1 No.-CE: 201-069-1
Sodium Laureth Sulfate	2.5% - 5%	Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, Aquatic Chronic 3 H412	Xi; R-38-41-52/53	No.-CAS: 68891-38-3 No.-CE: 500-234-8
d-limonene	< 0.1%	Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410, Flam. Liq. 3 H226 , Notes C	Xi,N; R-10-38-43-50/53, Notes C	No.-CAS: 5989-27-5 No.-CE: 227-813-5 No.-Index: 601-029-00-7

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas graves.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés N'importe lequel.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Ce produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Balayer pour éviter les risques de glissade.

Conseils pour les secouristes A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas contaminer l'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Rincer à l'eau.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Ne jamais mélanger les concentrés directement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas entreposer près des acides. Ne pas congeler.

7.3. Utilisation(s) finale(s) Pas d'information disponible.

particulière(s)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

D-Limonene (CAS 5989-27-5)

Switzerland - Occupational
Exposure Limits - TWAs - (MAKs)
Switzerland - Occupational
Exposure Limits - STELs - (KZWs)
Germany - DFG - Recommended
Exposure Limits - TWAs (MAKs)
Germany - DFG - Recommended
Exposure Limits - Ceilings (Peak
Limitations)

7 ppm TWA [MAK]
40 mg/m³ TWA [MAK]
14 ppm STEL [KZW]
80 mg/m³ STEL [KZW]
5 ppm TWA MAK
28 mg/m³ TWA MAK
20 ppm Peak
112 mg/m³ Peak

Germany - TRGS 900 -
Occupational Exposure Limits -
TWAs (AGWs)

5 ppm TWA AGW (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, exposure factor 4)
28 mg/m³ TWA AGW (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, exposure factor 4)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection individuelle

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Contact total (Définition Contact au maximum: 480 minutes)
Matériel: caoutchouc butyle
épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm
Temps de pénétration: 480 minutes
Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Définition Contact au maximum: 30 Minutes)
Matériel: caoutchouc nitrile
épaisseur minimum: 0.2mm
Matériel testé: Dermatrill (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps

Protéger contre les éclaboussures en versant: Tablier en caoutchouc ou en plastique. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Risques thermiques

Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement

Pas de précautions spéciales.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Solide.
Couleur	Bleu.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH:	10.4
Point/intervalle de fusion:	Pas d'information disponible.
Point/intervalle d'ébullition:	Pas d'information disponible.
Point d'éclair:	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation:	Pas d'information disponible.
Inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Limites d'explosivité:	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur:	Pas d'information disponible.
Densité gazeuse:	Pas d'information disponible.
Densité relative:	1.6
Hydrosolubilité:	soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Température de décomposition:	Pas d'information disponible.
Viscosité:	Pas d'information disponible.
Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion:	non dangereux(se)
Propriétés comburantes	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Des gaz toxiques peuvent être libérés en cas de contact avec: Acide
10.4. Conditions à éviter	Réaction exothermique avec des acides forts.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec des acides. Incompatible avec des agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Disodium carbonate (CAS 497-19-8) Dermal LD50 Mouse = 2210 mg/kg (NLM_CIP) Inhalation LC50 Rat = 2300 mg/m ³ 2 h(NLM_CIP) Oral LD50 Rat = 4090 mg/kg (IUCLID) Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivatives, sodium salts (CAS 68411-30-3) Oral LD50 Rat 1086 - 1980 mg/kg (NZ_CCID) D-Limonene (CAS 5989-27-5) Dermal LD50 Rabbit > 5 g/kg (NLM_CIP) Oral LD50 Rat = 4400 mg/kg (NZ_CCID)
Corrosion/irritation cutanée	Irritation de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Donnée non disponible.
Cancérogénicité	Donnée non disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité Donnée non disponible.

Disodium carbonate (CAS 497-19-8)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	96 h LC50 Lepomis macrochirus: 300 mg/L [static] 96 h LC50 Pimephales promelas: 310 - 1220 mg/L [static]
Ecotoxicity - Water Flea - Acute	48 h EC50 Daphnia magna: 265 mg/L

Toxicity Data

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivatives, sodium salts (CAS 68411-30-3)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data 96 h LC50 Brachydanio rerio: 5.1 mg/L [flow-through]
96 h LC50 Brachydanio rerio: 0.6 - 1.9 mg/L [semi-static]

96 h LC50 Lepomis macrochirus: 2.2 mg/L [static]
96 h LC50 Pimephales promelas: 0.7 mg/L [static]
96 h LC50 Pimephales promelas: 3.4 mg/L
96 h LC50 Oncorhynchus mykiss: 3.8 - 6.6 mg/L [static]
48 h EC50 Daphnia magna: 0.63 mg/L

Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data

Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data

96 h EC50 Desmodesmus subspicatus: 9 mg/L
72 h EC50 Pseudokirchneriella subcapitata: 11 mg/L
96 h EC50 Pseudokirchneriella subcapitata: 4.29 - 12.5 mg/L
14 Days LC50 Eisenia foetida: >1000 mg/kg [soil dry weight]

Ecotoxicity - Earthworm - Acute Toxicity Data

Ecotoxicity - Earthworm - No Observable Effect Concentration (NOEC) Data

14 Days NOEC Eisenia foetida: 250 mg/kg [soil dry weight]

D-Limonene (CAS 5989-27-5)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data

96 h LC50 Pimephales promelas: 0.619 - 0.796 mg/L [flow-through]
96 h LC50 Oncorhynchus mykiss: 35 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Vider les restes du contenu. Les récipients vides doivent être mis à la disposition d'une entreprise locale pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID	Non demandé.
IMDG	Non demandé.
IATA	Non demandé.
Autres Informations	Aucun(e).

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=30%: de l'eau >=15%; <30%: agents de surface anioniques <5%: acides Fragrances allergisantes: Coumarin, d-limonene, Hexyl Cinnamal, Linalool Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2. Merkblatt BG Chemie: M004 Reizende Stoffe/Ätzende Stoffe VOC (CH) = 0.49950000%
-----------------------------	---

Disodium carbonate (CAS 497-19-8)

EU - Biocides (1451/2007) - Existing Active Substances	Present
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification (VwVwS) - Annex 2 - Water Hazard Classes	ID Number 222, hazard class 1 - low hazard to waters (footnote 8)

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivatives, sodium salts (CAS 68411-30-3)

EU - Biocides (1451/2007) - Existing Active Substances	Present
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification (VwVwS) - Annex 2 - Water Hazard Classes	ID Number 449, hazard class 2 - hazard to waters

Citric acid monohydrate (CAS 5949-29-1)

EU - Biocides (1451/2007) - Existing Active Substances	Present
--	---------

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-.omega.-hydroxy-, C12-14-alkyl ethers, sodium salts (CAS 68891-38-3)

EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC)	NLP No. 500-234-8 (>1<2.5 mol ethoxylated units)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification (VwVwS) - Annex 2 - Water Hazard Classes	ID Number 665, hazard class 2 - hazard to waters

D-Limonene (CAS 5989-27-5)

Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs)	2902.1999
EU - Biocides (1451/2007) - Existing Active Substances	Present
EU - REACH (1907/2006) - Article 15(1) - Substances Regarded as Being Registered - Plant Health Products	Present (Expiration of approval April 30, 2024)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non demandé.

16. Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés Aucun(e).

Procédure de classification Méthode de calcul.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

R36: Irritant pour les yeux.

R38: Irritant pour la peau.

R41: Risque de lésions oculaires graves.

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres informations Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Mode d'emploi Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.